



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES
FRANCHE-COMTÉ



CONTACT

BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER 2012
NUMERO 10

Dans ce numéro

L'éditorial	1
Elections des conseils régionaux	2
Rappel	3
Mouvements du Tableau	4

L'EDITORIAL

2012 – ACTEUR - MOTEUR

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

Chacun d'entre nous va être appelé à renouveler une partie du Conseil Régional lors des prochaines élections le 25 mai 2012.

Durant les 6 années écoulées depuis la mise en place de l'Ordre, notre équipe, comme tous les élus sur le plan national, s'est efforcée d'accomplir un travail de fond pour asseoir les missions morales, déontologiques et éthiques, administratives et réglementaires, juridictionnelles, disciplinaires, consultatives et d'entraide.

Egalement, sa tâche a été de mettre en place une structure administrative désormais efficace.

Cependant le travail n'est pas terminé, il reste pour permettre à notre profession de renforcer sa place de profession de santé et d'être reconnue comme telle par tous nos partenaires, de nombreux chantiers et projets à finaliser.

Lors des prochaines élections ordinaires de 2012, vous avez le devoir de voter mais également et surtout l'opportunité d'exprimer vos idées, de les mettre en action en vous portant candidat au poste de conseiller régional et ainsi partager avec nous notre volonté de défendre notre profession, de donner les moyens à chaque pédicure-podologue de vivre son métier le plus sereinement possible en accord avec les exigences induites par notre relation avec nos patients.

Dans le respect de nos missions, l'équipe est maintenant à même d'offrir une écoute et d'apporter conseils et réponses plus individualisées et ciblées ; vous y avez votre place !

Entrez dans cet engagement vous prendra certes un peu de temps, mais vous fera bénéficier d'un enrichissement personnel et professionnel. Nous avons besoin de vous, nous avons besoin de vos idées, de vos critiques constructives, pour avancer ensemble !

Soyez avec nous ACTEUR, soyez avec nous MOTEUR.

Valérie BAILLEUL, Présidente

ELECTIONS DES CONSEILS REGIONAUX LE 25 MAI 2012

APPEL A CANDIDATURES

L'Ordre des pédicures-podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les conseils régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008.

Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N°2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs conseillers régionaux.

Pour la région Franche-Comté, **6 postes sont à pourvoir dont 2 titulaires et 4 suppléants.**

Les membres titulaires sortants sont :

- **Monsieur LAURENT Philippe**, Vice Président
- **Madame LANDIOT COLLARDEY Emilie**, Trésorière

Le conseiller suppléant sortant est :

- **Madame BLUM Camille**
- **3 postes suppléants vacants dont 2 pour un mandat 2015.**

Envoi et date limite de la candidature :

Sont éligibles tous les pédicures-podologues enregistrés au Tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009, inscrits au Tableau de l'Ordre et à jour de cotisation.

Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive et ne pas être inscrit au casier judiciaire N°2.

Les candidatures (sur papier libre) **signées** sont à adresser au conseil régional de Franche-Comté par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, **avant le 25 avril 2012 – 18 heures**, à l'adresse suivante :

Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues
Région Franche-Comté
16, rue Pasteur
25000 BESANCON

Permanences :

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi :
de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 8h30 à 12h00

Permanence exceptionnelle le mercredi 25 avril 2012 :
de 9h à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel.

Vous pouvez y joindre une profession de foi. Celle-ci sera dactylographiée et rédigée en français sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

L'élection :

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au Tableau de l'Ordre de la région avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation.

Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Franche-Comté, **soit sur place, au siège du conseil régional entre 11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012.**

Vous recevez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.

RAPPEL

Les contrats :

La loi exige que tous les contrats et avenants soient communiqués au Conseil Régional de l'Ordre intéressé dans un délai **qui ne saurait excéder un mois à compter de la date de la signature définissant le début de validité du contrat** (article L.4113-9 du code de la santé publique)

L'absence de contrat et de communication de celui-ci constitue une faute disciplinaire.

Les contrats doivent être dactylographiés et rédigés clairement :

- Il y a lieu de personnaliser le contrat en remplissant les noms prénoms coordonnées et numéro ordinal de chacun, de l'adapter au féminin ou au masculin selon les signataires

- De supprimer les mentions inutiles en cas de choix proposé (par exemple en cas de collaboration en CDI ou CDD, c'est l'un ou l'autre....)

- Chaque rature doit faire l'objet d'un paraphe (initiales de chaque signataire en regard de la rature pour attester l'acceptation conjointe).

- Chaque page du contrat **doit être paraphée par les parties.**

- En fin de contrat, sur la dernière page, doit figurer la date et la signature de chaque personne concernée par cet acte.

- **Joindre les pièces annexes demandées** (état des lieux, liste matériel ...)

- **Les parties doivent informer le CROPP de la fin ou de la rupture du contrat.**

Avant la signature vous disposez de l'expertise du service juridique de l'Ordre de façon gratuite pour répondre à toutes vos interrogations.

**Soumettre vos contrats avant signature
c'est le gage de la SECURITE...**

Vente de crèmes :

Conformément à l'article R.4322-39 et à l'article R.4322-45 du code de déontologie, la vente de crèmes et autres accessoires en rapport avec l'activité de pédicure-podologue **est interdite.**

Vous pouvez consulter sur le site du Conseil Régional, [page « infos régionales »](#)

La notice relative aux conseils de sécurité à destination des professionnels de santé du Territoire de Belfort, suite au protocole d'accord qui a été signé entre :

L'Etat, le Procureur de la République de Belfort, l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté,

Et

Les Présidents des conseils régionaux ou départementaux des ordres des professions de santé.

Cette notice pour les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura est en attente et sera mise en ligne dès sa publication.

Mouvements du tableau :

Nouveaux diplômés : **KAIGHOBADI Yvanhoé**

Transferts de dossiers vers la région Ile de France : **VICAIRE Christelle**

" " " " : **BILLOT Charlotte**

Transferts de dossiers du Cropp Pays de la Loire vers notre région : **GRANDCLERC Laura**

" " " Ile de France " " : **GAYRAUD Nicolas**

" " " Ile de France " " : **FOUCAUD Anne-Sophie**

" " " Bretagne " " : **CAPET Sarah**

Editeur : Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Franche-Comté

16, rue Pasteur 25000 Besançon

T. 03 81 83 20 27 F. 03 81 88 27 56

contact@franche-comte.cropp.fr

Directeur de publication : Valérie BAILLEUL

Rédactrice en chef : Jeannine PIQUARD

Comité éditorial : Valérie BAILLEUL

Philippe LAURENT , Emilie LANDIOT COLLARDEY,

Sylvie BLANC SPERBER, Camille BLUM

Tirage : 160 exemplaires

ISSN : 1959-2612

NOUS CONTACTER

**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
DES PEDICURES PODOLOGUES
DE FRANCHE-COMTE**

16, RUE PASTEUR 25000 BESANCON

Tel : 03 81 83 20 27 - Fax 03 81 88 27 56

contact@franche-comte.cropp.fr

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le lundi : de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Du mardi au jeudi : de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Le Vendredi : de 08h30-11h30